

STRASBOURG Violences par ascendant

# Il corrige son fils en forêt à coups de branche

Un père de famille a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Strasbourg pour avoir frappé son fils de 11 ans dans la forêt de la Robertsau avec des branches. Un châtiment consécutif à une exclusion temporaire du collège.

**L**e 17 octobre dernier, les services sociaux sont intervenus dans un collège strasbourgeois à la demande de la direction. Un élève de 6<sup>e</sup> présentait d'importantes traces de violence sur les membres inférieurs. Ses jambes étaient couvertes d'hématomes et d'ecchymoses et son genou était enflé.

L'enfant de 11 ans a indiqué que ses blessures lui avaient été infligées quelques jours auparavant par son père. Ce dernier était venu le chercher au collège après les cours et l'avait emmené en forêt de la Robertsau « pour discuter ». Il souhaitait avoir des explications sur la mesure d'exclusion temporaire dont son fils avait fait l'objet à la suite

d'insultes envers un professeur.

## Il a fait asseoir son garçon sur un rondin de bois

Comme l'enfant restait mutique, le père de famille s'est emporté. « Il y a eu un débordement de ma part », admet le chauffeur de poids lourd de 41 ans. Il a fait asseoir son garçon sur un rondin de bois et a saisi un bâton au sol. Les coups ont commencé à pleuvoir. « Il a littéralement rossé son fils avec des branches trouvées sur place », fustige le procureur Alexandre Che-

vrier.

L'enquête a révélé que le quadragénaire recourait régulièrement aux sanctions physiques pour réprimer les mauvais résultats scolaires de son fils. « La violence, c'est normal pour cet enfant », déplore M<sup>e</sup> Sophie Schweitzer, conseil de l'association Themis qui représente les intérêts du mineur. Le président Jean-Baptiste Poli détaille : « Vous êtes un adepte des tapes sur la tête, que vous appelez des "noix de coco", et des claques. »

## « Éduquer un enfant, ce n'est pas le dresser »

À la barre, le prévenu avoue qu'il ne s'explique pas ces épisodes de violence envers son fils, placé en famille d'ac-

cueil depuis la révélation des faits. « J'ai des rapports tout à fait normaux avec lui, assure-t-il. On se promène, on joue au ballon, on échange. » Le représentant du parquet le recadre : « Éduquer un enfant, ce n'est pas le dresser. » M<sup>e</sup> Anne-Catherine Boul souligne que son client a entamé une réflexion et que « le cadre familial est en train de se remettre en place ».

Les juges ont suivi les réquisitions et condamné le père de famille à un avertissement sous la forme de six mois d'emprisonnement avec sursis. Il devra verser 800 euros de dommages et intérêts à la victime au titre du préjudice physique et 500 euros pour son préjudice moral. ■

ANTOINE BONIN

KOENIGSHOFFEN Concert de la Philharmonie de Strasbourg

## Éclectique et festif

### L'AGENDA

CENTRE-VILLE

#### Chants traditionnels

► **AUJOURD'HUI.** Un atelier de chants traditionnels alsaciens – découverte et pratique des nombreux chants traditionnels